Image not found or type unknown

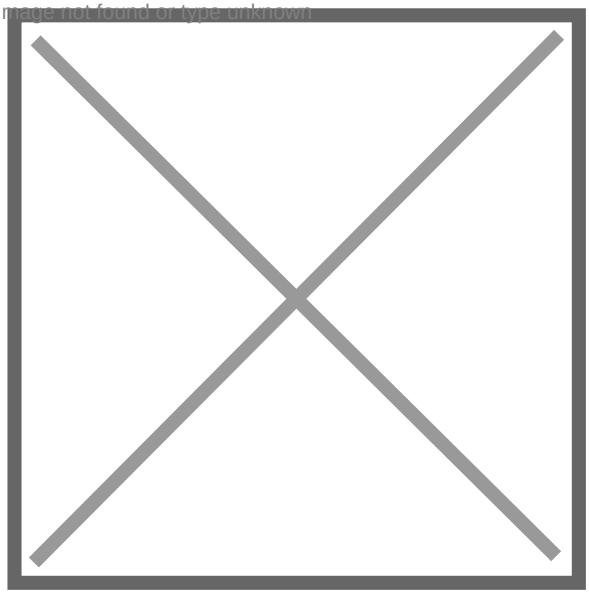

Pension alimentaire pour un enfant majeur

Par **Masaki**, le **30/05/2011** à **22:48**

Bonjour à vous,

J'ai plusieurs questions concernant ma situation personnelle :

Je suis actuellement âgée de 19 ans (je vais sur mes 20 ans fin 2011)
Mes parents sont divorcés et mon père me verse une pension alimentaire puisque je faisais des études.
Je viens de passer mon examen de BTS (bac + 2) en mai 2011

Cependant, je viens d'apprendre que j'ai été refusée dans l'école pour laquelle j'ai postulé, ce qui m'oblige donc à arrêter mes études et a quitté mon appartement étudiant pour retourner vivre chez ma mère.

Voici mes questions :

- Etant donné que je ne serais plus étudiante l'année scolaire prochaine (2011 - 2012), mon père peut-il arrêter de me verser la pension ?
Si oui, à partir de quand ? (Fin d'année scolaire ?, fin d'année civile ?, Autre ?)

- Dans quelles conditions serait-il obligé de me verser une pension malgré l'arrêt de mes études ?

- Je compte m'inscrire au Pôle Emploi à partir de juin 2011 pourrais-je toujours prétendre au versement de cette pension ?

- Je compte reprendre mes études pour l'année 2012 - 2013, pourrais-je prétendre à nouveau

au versement de la pension en cas d'arrêt de celle-ci ?

Je vous remercie par avance pour toutes vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés